

soit à des questions comme le rapport entre le commerce international et l'environnement, la politique de concurrence, l'investissement et les normes du travail.

Il importera, toutefois, d'aborder ces nouvelles questions d'une manière qui soit compatible avec le champ de compétence et le mandat de l'Organisation mondiale du commerce. Bien que celle-ci ait un rôle à jouer, il y a des limites à ce que l'on devrait en attendre. Ce qu'il est important de souligner, c'est qu'il n'appartient pas à l'Organisation mondiale du commerce de décider à elle seule des politiques dans les domaines de l'environnement, du travail et du bien-être social. Mais l'Organisation pourra nous aider à explorer la possibilité d'un nouvel organisme - ou d'un nouveau mandat pour les organismes existants - permettant l'examen international de ces difficiles questions. De cette façon, les objectifs internationaux en matière de commerce et d'environnement, de travail et de bien-être social pourront être poursuivis de façon coopérative et parallèle.

Dans certains domaines, le travail a déjà commencé. Dans le dossier du commerce et de l'environnement, nous approuverons, pour l'Organisation mondiale du commerce, un programme de travail élargi qui renforcera nos efforts au GATT en faisant progresser les questions actuellement examinées et en leur intégrant les nouvelles dimensions générées par les accords de l'Uruguay Round. Le Canada contribuera activement à ces discussions. Nous consulterons étroitement les experts du commerce et de l'environnement. Nous comptons sur le maintien de la bonne volonté et de l'esprit de coopération qui ont caractérisé ces discussions.

La communauté internationale doit trouver d'urgence des réponses aux problèmes qui nous touchent tous, par exemple, la dégradation de l'environnement à l'échelle planétaire. Le Canada sera toujours là pour travailler à des solutions qui conviennent à tous. Reste que les questions concernant le commerce et l'environnement et les problèmes que pose l'interaction des politiques commerciales et sociales doivent être résolus par consentement mutuel, sans quoi tous nos efforts seront vains. La réponse ne réside pas dans les sanctions commerciales prises pour imposer des normes de conduite. Nous ne devons pas permettre que l'Organisation mondiale du commerce se laisse entraîner dans ce genre d'entreprises malavisées.

Le risque de recours protectionnistes abusifs plane toujours dans l'ombre. La mondialisation des échanges crée inéluctablement des contre-pressions en faveur de la protection ou de l'harmonisation des pratiques en vigueur dans d'autres secteurs d'intervention. Ainsi, en examinant les nouveaux enjeux, nous devons prendre garde de nous laisser séduire par l'argument selon lequel une approche différente, par exemple, quant à la protection de l'environnement, constitue une pratique commerciale déloyale